

Paris, le 28 avril 2023

## **Conférence Nationale du Handicap : 50 000 nouvelles solutions dans le médico-social pour accompagner les personnes en situation de handicap promises par le Président de la République ? L'APAJH attend des concrétisations.**

Trois ans après la dernière Conférence Nationale du Handicap, les annonces du Président de la République étaient attendues par les personnes en situation de handicap et leurs familles, les associations et les professionnels qui les accompagnent. C'est une impulsion forte qui a été donnée par Emmanuel Macron et son gouvernement le 26 avril ; une impulsion qui convient à la Fédération APAJH et dans laquelle nous nous engageons.

Après une année 2023 « blanche » en matière d'engagement budgétaire, cette 6<sup>e</sup> Conférence Nationale du Handicap était également programmée dans un contexte social fortement dégradé avec l'inflation qui frappe l'ensemble des Français avec des effets encore plus forts sur les personnes déjà fragilisées, et tout en regrettant une phase de préparation insuffisante de ce grand rendez-vous en matière de politiques du Handicap en France.

« *Nous ne pouvions être absents à cette Conférence Nationale du Handicap* » affirme Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH « *Par-delà la courtoisie des échanges et la forme imposée par l'évènement, qui mériterait peut-être de connaître des évolutions pour aller vers d'avantage de concertation, il s'agit de l'évènement qui fixe le cap pour les trois prochaines années pour les 12 millions de personnes en situation de handicap et leurs proches aidants, c'est notre rôle en tant qu'association représentative d'écouter les propositions formulées par le Président de la République, et seulement après, de les juger sur pièce et dans leur mise en œuvre.* »

### **Un changement sociétal pour l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux**

Clôturent l'après-midi, Emmanuel Macron a annoncé la nécessaire implication de tous les citoyens et de tous les acteurs de la société pour un égal accès aux droits fondamentaux, tout au long de la vie : « *Nous ne pouvons que nous retrouver dans cette vision, nous qui portons depuis toujours l'utopie d'une société inclusive, plus juste, laïque et solidaire* » rappelle Jean-Louis Garcia. « *C'est honnête, et à souligner, de reconnaître que la France n'est pas à la hauteur concernant l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, de citer la décision du Conseil de l'Europe. A nous, associations, d'être vigilantes quant à la mise en place concrète de cette volonté affichée.* » L'APAJH salue aussi la volonté fortement marquée lors de cette CNH de la part des collectivités locales de s'investir encore plus fortement dans les politiques publiques concernant le handicap.

### **De l'Ecole à l'emploi, l'égalité des droits sur tous les territoires de la République**

Concernant l'Ecole, si la situation a beaucoup progressé depuis une dizaine d'années, l'APAJH ne peut pas partager le même constat que le Président de la République lorsqu'il parle de « Révolution ». Malgré les avancées notables, encore trop d'enfants et adolescents sont mal ou pas scolarisés. « *Ce qui est à noter cependant, c'est l'annonce que le médico-social va pouvoir entrer dans les établissements scolaires, en ce qui concerne la formation des équipes pédagogiques, et la présence d'équipes médico-sociales positionnées auprès de l'Éducation nationale, ou la possibilité d'avoir des enseignants avec des missions de référents handicap.* »

Autre point notable, la création d'un Identifiant national pour chaque élève, afin que tous les enfants et adolescents puissent être suivis par l'Éducation nationale, premier point d'entrée, qu'ils soient scolarisés dans une structure ou dans les établissements scolaires.

Par contre, l'APAJH reste mesurée sur les annonces concernant les Accompagnants d'Elèves en situation de handicap (AESH) : la vigilance sera de mise quant aux évolutions pour que ces professionnels aient enfin accès à une formation, une rémunération et des conditions de travail dignes.

Un décloisonnement qui se ressent dans le domaine de l'emploi, dans le cadre de « France Travail », avec la formation des personnels à l'accueil des personnes en situation de handicap avec un appui des professionnels du médico-social, et plus largement toutes les passerelles à créer tout au long de la carrière pour faciliter les reprises d'activité, les reconversions professionnelles, les temps partagés hors d'un parcours fléché dans le milieu protégé.

*« Le milieu protégé reste une réponse pour certaines personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas travailler dans le milieu dit ordinaire, mais évidemment il faut le repenser, particulièrement concernant le statut des travailleurs au sein des ESAT. »* nuance Jean-Louis Garcia. La transformation du statut vers le statut et les droits identiques à ceux des salariés (droit de grève, représentation syndicale...) va donc dans le bon sens. *« Sans oublier la réflexion qui sera menée autour de la rémunération de ces travailleurs, qui ne perçoivent pas le SMIC alors même qu'ils travaillent à plein temps ».*

Le Président de la République annonce *« une réponse massive sur tous les territoires en tension »*. La question du droit, partout reconnu, est majeure pour l'APAJH. Cela résonne encore plus fort pour nos concitoyens ultramarins. *« Plusieurs centaines de personnes en situation de handicap sont en attente d'une place en ESAT en Guyane notamment et nous attendons la levée ciblée du moratoire ESAT »* rappelle Jean-Louis Garcia.

### **Le décloisonnement dans l'accessibilité**

Enfin, l'une des mesures « choc » : le budget d'1,5 milliard d'euros, alloués à l'amélioration de l'accessibilité du bâti, alors que les Etablissements recevant du public (ERP) sont encore trop en retard dans cette mise en accessibilité, pourtant ancrée dans la loi depuis 2005. Un nouveau mouvement sera donné notamment envers les ERP de 5e catégorie, ceux du quotidien comme les commerces.

Le remboursement intégral des fauteuils roulants manuels et électriques est une avancée considérable pour réduire le reste à charge des citoyens en situation de handicap. *« Attention, il ne faut pas que cette mesure, souhaitée et nécessaire, cache les autres enjeux de l'accessibilité et invisibilise les personnes en situation de handicap qui ne sont pas en fauteuil roulant mais ne peuvent accéder à la vie de la cité sans des informations en Facile A Lire et à Comprendre (FALC) ou d'autres dispositifs comme les boucles auditives par exemple. »* informe Jean-Louis Garcia.

Outre l'accessibilité dans la ville, celle au logement avec une évaluation de la Loi ELAN reste fortement attendue par la Fédération APAJH qui s'était mobilisée contre la mesure qui réduisait la part de logements accessibles dans le bâti neuf.

*« Toutes ces propositions, également celles sur l'accès au sport et aux loisirs ou sur l'autodétermination des personnes dans leur projet de vie, sont des bons indicateurs d'un cap engageant pour les prochaines années. Preuve en est, enfin, l'annonce de 50 000 nouvelles solutions d'accompagnement dans le médico-social. L'APAJH s'engage à proposer et à répondre à cet engagement du Président de la République, particulièrement parce qu'il a encouragé l'innovation dans les réponses à apporter aux personnes en situation de handicap. C'est ce que nous faisons au quotidien au travers de nos 700 structures partout en France : proposer un accompagnement cousu-main, quitte à créer ce qui n'existe pas encore. »* selon Jean-Louis Garcia *« A nous, associations, de nous impliquer pour réaliser et suivre les avancées tout au long des prochaines années, en soulignant également les manques, comme par exemple le manque de reconnaissance des professionnels du médico-social. L'annonce faite d'un comité de suivi de la CNH une fois par trimestre nous donnera la possibilité, je l'espère, de co-construire en toute confiance avec l'Etat et les collectivités. L'APAJH est prête à participer à ce comité de suivi »* conclut le président de la Fédération APAJH.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

**Céline DIAZ**  
Tél. : 06 30 43 60 01  
c.diaz@apajh.asso.fr